MISSION DU CICR EN HONGRIE

MM. E. Fischer et J.-P. Maunoir, délégués, se sont rendus du 1er au 7 août en Hongrie, où ils ont poursuivi, avec la Croix-Rouge hongroise, l'examen des problèmes posés, notamment, par la liquidation de l'action de secours matériels 1956-1957, l'équipement d'une nouvelle fabrique de prothèses à Budapest et le regroupement des familles dispersées entre la Hongrie et l'étranger.

Les délégués ont été reçus à cette occasion par M. Istvan Sebes, vice-ministre des Affaires étrangères. Ils ont, d'autre part, visité plusieurs hôpitaux de Budapest, bénéficiaires des dons confiés au CICR.

CONVENTIONS DE GENÈVE

Aux termes d'une communication reçue du Département politique fédéral à Berne, le Gouvernement de Ghana a notifié, le 2 août 1958, au Conseil fédéral suisse, son adhésion aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Celles-ci entreront en vigueur à l'expiration du délai de six mois prévu par lesdites Conventions, soit le 2 février 1959.

Le nombre des Etats liés par les Conventions de Genève s'élève ainsi à soixante-et-onze.